

Depuis des années, à mon avis, l'Alberta subit l'inconvénient de taux de transport qui lui sont défavorables. Ces taux sont comparativement si élevés qu'ils ont retardé l'essor de l'Alberta. Aujourd'hui, par un coup de fortune, il s'y découvre d'immenses richesses naturelles en gaz et en pétrole que commencent à exploiter des entreprises privées. Plusieurs sociétés locales et étrangères s'intéressent maintenant à la fascinante course au pétrole. On a établi la présence d'un milliard de barils de pétrole, et au rythme actuel des explorations, on prévoit qu'en 1951 la production possible de pétrole s'élèvera à deux milliards de barils, de quoi répondre aux besoins du Canada durant vingt ans. Les couches de gaz en réserve ne s'estiment plus en millions, mais en trillions de pieds cubes.

L'Alberta, et particulièrement Edmonton, est le point de mire de tout le continent. C'est la Providence qui y a déposé ces immenses richesses en pétrole et en gaz, et le peuple de l'Alberta ne peut s'en attribuer le mérite. Heureusement que nous avons un certain droit de régie à l'égard de ces richesses.

La province d'Alberta contient aussi environ un vingtième des réserves mondiales connues de houille. L'exploitation n'en fait que débuter. Si je suis bien renseigné, toutefois, 10,000 citoyens de l'Alberta trouvent directement leur gagne-pain dans l'industrie de la houille. Il s'en vend une grande quantité en dehors de notre province. Quand le gouvernement de l'Alberta songe à émettre des permis d'exportation de son gaz, j'espère qu'il n'oublie pas de prévoir les effets de l'exportation de ce gaz sur l'écoulement de la houille albertaine.

La population de la région méridionale de la Colombie-Britannique tient énormément à obtenir le gaz de l'Alberta. Les pipes-lines qui transporteraient ce gaz à la côte du Pacifique et ailleurs coûteraient des centaines de millions de dollars. Le Gouvernement et l'industrie devraient étudier soigneusement l'opportunité d'établir des usines en Alberta, là où elles pourront se procurer l'énergie à bon marché, plutôt que de dépenser des millions de dollars pour l'aménagement de longs pipe-lines afin d'alimenter des industries en d'autres régions du Canada et aux États-Unis.

Vu surtout la menace constante d'une troisième guerre mondiale, le Canada et les États-Unis doivent tous deux organiser la dissémination de l'industrie lourde afin que notre continent ne soit pas réduit à l'impuissance à la suite d'une attaque surprise menée contre les régions fortement industrialisées de l'Est et de l'Ouest.

[M. Prudham.]

S'il faut en croire les journaux, la Russie a depuis longtemps reconnu la valeur d'une telle manœuvre, puisqu'elle aurait commencé à établir des industries loin à l'intérieur, hors de l'atteinte des envahisseurs éventuels. Notre pays et les États-Unis seraient bien avisés, à mon avis, de faire de même.

Quelle région du Canada est plus propre à l'établissement de filiales d'usines et de nouvelles industries que l'Alberta? La province est protégée à l'ouest par les montagnes Rocheuses et au nord par les puissants ouvrages de défense des États-Unis et le désert de l'Arctique. En dépit de la chance qu'a l'Alberta d'hériter dans une certaine mesure de la maîtrise de ces vastes ressources, nous devons les partager avec les autres régions du Canada ainsi qu'avec les États-Unis, avec nos compatriotes d'abord, avec nos voisins ensuite mais seulement après avoir suffisamment protégé les intérêts de l'Alberta et du reste du Canada.

Au cours de la semaine dernière, un comité de la Chambre a entendu les dépositions de spécialistes représentant des sociétés qui demandent une charte en vue de transporter, par pipe-lines, le gaz de l'Alberta jusqu'à notre littoral du Pacifique et dans les régions du nord-ouest des États-Unis. La population de Vancouver et du sud de la province tiennent beaucoup à bénéficier du service de ces pipe-lines avant que tout excédent soit exporté aux États-Unis. Cela serait très convenable, tous les députés le reconnaîtront. La société qui détient déjà une charte, après avoir examiné divers tracés, a annoncé, de façon officieuse, qu'elle favorisait l'établissement d'un pipe-line qui atteindrait le littoral du Pacifique, en passant par le col de la Tête-Jaune, et qui comporterait des embranchements vers les régions du nord-ouest des États-Unis et vers le sud. D'autres sociétés qui demandent une charte envisagent divers tracés, la plupart en territoire américain et un en territoire canadien, parallèle à la frontière internationale. Ni l'une ni l'autre des deux sociétés qui demandent une charte n'a examiné le col de la Tête-Jaune. Les deux sociétés ont fait savoir, toutefois, qu'elles en feront l'examen avant de demander un permis au gouvernement de l'Alberta et à la Commission des transports.

Les dépositions semblent indiquer que l'aménagement du pipe-line serait plus économique par voie des États-Unis, mais que si on suit un tracé américain, les villes d'outre-frontière seront desservies avant Vancouver et la plaine du littoral. D'après les témoignages, le tracé par le col de la Tête-jaune a environ la même longueur à partir des champs pétrolifères de la région d'Edmonton jusqu'à Vancouver que celle de l'autre route du sud